

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1123

présenté par
M. Valletoux

à l'amendement n° 22 de Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« à l'installation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel en lien avec un amendement adopté en commission (alinéa 2 de l'article 2 sexies de la présente proposition de loi). En effet, le guichet unique a vocation à accompagner les professionnels de santé au-delà de la phase d'installation.